

RAPPORT CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2017

Objet : Projet nature « Plateau de Méginand et Vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier » : programme d'actions et budget 2017

Rapporteur : Claire SCHUTZ

Les communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-Bains, Sainte-Consoce, Grézieu-la-Varenne et la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, en partenariat avec la Métropole de Lyon et le Département du Rhône, mettent en œuvre depuis 2010 une politique de gestion et de valorisation d'un espace naturel remarquable, le plateau de Méginand et les vallons du Charbonnières, du Ribes et du Ratier.

Sur les communes situées dans la Métropole de Lyon, le projet nature est géré par une convention de délégation de gestion annuelle signée entre la Métropole de Lyon et les communes de Tassin la Demi-lune, Saint-Genis-les-Ollières, Charbonnières-les-Bains. Cette convention désigne Tassin la Demi-Lune comme commune pilote du projet nature.

Sur les communes situées hors Métropole, sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (CCVL), une convention de mandat triennale 2016-2017-2018 a été signée le 1^{er} décembre 2016 entre les communes de Sainte-Consoce, Grézieu-la-Varenne, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais et Tassin la Demi-Lune. Cette convention de mandat désigne Tassin la Demi-Lune comme commune mandataire du projet nature.

Une délibération annuelle précise ensuite le programme d'actions, le budget et le financement des actions qui portent sur le territoire de la CCVL.

Le programme 2017, validé par le comité de pilotage réuni le 7 novembre 2016, prévoit les actions suivantes sur l'ensemble du projet nature :

En fonctionnement :

- Animations pédagogiques pour le public scolaire et le grand public ;
- Gestion des équipements (balisage, panneaux pédagogiques) du sentier ;
- Entretien du site ;
- Assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'animation du projet nature.

En investissement :

- Conception, fabrication et pose d'équipements de signalétique et/ou d'interprétation complémentaires ;
- Réalisation d'une mare forestière.
-

Pour l'année 2017, seule la dépense d'assistance à maîtrise d'ouvrage est partagée avec les communes de la CCVL. Le budget prévisionnel pour l'année 2017 se présente ainsi :

	DEPENSES	RECETTES			
	MONTANT TTC	Grand Lyon	Dpt Rhône	CCVL	Total
Assistance à maîtrise d'ouvrage	15 000,00 €	10 950,00€	2 025,00 €	2 025,00€	15 000.00€
	15 000,00 €	10 950.00 €	2 025,00€	2 025,00€	15 000,00€

La convention de mandat triennale permet à la Ville de Tassin la Demi-Lune, en tant que commune pilote du projet nature, de solliciter une participation du Département du Rhône au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles.

Ceci exposé, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du programme d'actions 2017, d'approuver son plan de financement et d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint faisant fonctions à le mettre en œuvre.